

ADMINISTRATEUR COMMUNICATIONS

Membre du conseil d'administration
Élection année impaire - Mandat de deux ans

1. S'assure de la promotion et des communications de l'Association;
2. Gère le contenu du site web, les réseaux sociaux et les relations médias qui concernent l'Association;
3. Disponible pour assister à un conseil d'administration par mois.

communications@asvsa.ca



ASVSA.CA